



## APPEL PUBLIC

### **Un électricien (h/f/x)** **pour le Service des Travaux**

#### **MISSION**

L'Administration communale d'Yvoir procède au recrutement d'un électricien (h/f/x) dont la mission consistera à intervenir tant en prévention qu'en réparation sur les installations électriques des bâtiments communaux. Il assurera l'alimentation en énergie d'appareils électriques, ou la réparation de ceux-ci. Il installera, optimisera ou interviendra sur des réseaux électriques et élaborera des plans et schémas électriques préalablement à leur contrôle par un organisme agréé.

#### **ACTIVITÉS**

Sous la responsabilité du contremaître, l'électricien aura en charge :

- l'analyse des installations électriques de plusieurs bâtiments communaux ;
- la remise aux normes des installations électriques présentant certains défauts/dysfonctionnements ;
- l'élaboration des plans et schémas électriques et des facteurs d'influence externe des bâtiments communaux, préalablement à leur contrôle par un organisme agréé ;
- la mise en place des aménagements qui s'avèrent nécessaires pour l'installation d'un réseau électrique ou sa rénovation.

#### **COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES POUR LE POSTE**

- ✓ Expertise technique ;
- ✓ Respect des règles de sécurité ;
- ✓ Bonnes connaissances du règlement général d'installation électrique (RGIE) et de sa mise en application ;
- ✓ Connaissances de l'outil informatique (et notamment la maîtrise du logiciel Trikker) ;
- ✓ Lecture des plans, schémas et notices techniques ;
- ✓ Polyvalence et réactivité ;
- ✓ Autonomie ;
- ✓ Rigueur, méthode et logique ;
- ✓ Communication écrite et orale aisées ;
- ✓ Capacité d'adaptation aux changements et à l'évolution des techniques et des matériels.

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS

- Etre belge ou citoyen de l'Union Européenne ;
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Etre de conduite irréprochable ;
- Être titulaire :
  - d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (ou de tout autre titre équivalent) dans le domaine de l'électricité ;
  - d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (ou de tout autre titre équivalent) dans le domaine de l'électricité **et vous avez à votre actif une expérience professionnelle en lien avec la fonction.**
- Être en possession des attestations BA4 / BA5 est un atout.
- Disposer d'une expérience (récente) dans une fonction similaire est réel atout.
- Disposer du permis B.

## INFORMATIONS SUR LE POSTE

- Statut : contractuel
- Contrat : durée déterminée de 12 mois, en vue d'un contrat à durée indéterminée si la personne convient
- Horaire : temps plein (38h/semaine)
- Salaire de la fonction :
  - Expérience valorisable à concurrence de 10 années maximum pour le secteur privé ou en qualité de travailleur indépendant et de la totalité pour le service public ;
  - Rémunération selon l'échelle barémique D2 (diplômes équivalents au secondaire inférieur) ou D4 (diplômes équivalents au secondaire supérieur).
- Avantages : allocation de fin d'année, jours de congés extra-légaux, 2<sup>e</sup> pilier de pension pour les agents contractuels, octroi de chèques-repas (6€).

## MODALITÉS D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Sous peine de nullité, les candidatures dûment motivées - lettre de motivation, CV, extrait de casier judiciaire récent (- de 3 mois) et copie du diplôme - sont à adresser par courrier électronique ou postal au Service GRH, à l'attention de Mme Céline LAMAND (Rue de l'Hôtel de Ville, n°1 à 5530 YVOIR – [celine.lamand@yvoir.be](mailto:celine.lamand@yvoir.be)) **au plus tard pour le 15 avril 2024.** Tout dossier incomplet

ou remis après la date de clôture de l'appel public sera irrecevable (date de la poste ou du courriel faisant foi).

Personne de contact : Service GRH – Mme Céline LAMAND (082/610377 - [celine.lamand@yvoir.be](mailto:celine.lamand@yvoir.be))

## ÉPREUVES

Une épreuve orale portant:

→ pour la première partie : sur les connaissances professionnelles utiles pour la fonction ;

→ pour la seconde partie : sur les motivations du (de la) candidat(e) et permettant la comparaison des profils avec les exigences générales inhérentes à la fonction.

Chaque partie sera cotée sur 50 points.

Au total, les candidats devront obtenir 60 % des points au minimum.

**Pour le Collège communal,**

**La Directrice générale,**

**J. LECOCQ**

**Le Bourgmestre,**

**P. EVRARD**